

Conseil municipal du 29 septembre 2020

Préambule

Monsieur BLANCHARD, Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Nous essayerons de respecter les horaires. Nous avons dit 18 h 30 afin de permettre à chacun de rentrer plus tôt chez soi ce soir. Avant, le conseil municipal se tenait à 20 h, mais il se terminait parfois tardivement.

D'abord, quelques éléments sur les pouvoirs. Madame Séverine FAYARD va donner pouvoir à Monsieur Mathieu MARIEMA, Madame Marie-Francine HYDE à Madame Nathalie DESJARDINS, Monsieur José Ignacio MERINO AVILA m'a donné pouvoir, Monsieur Patrick VERT-PRE a donné pouvoir à Madame Carine DE VITRY D'AVAUCCOURT, Madame Laetitia MIGNIOT a donné pouvoir à Madame Amélie LOUIS et Monsieur Mickael MARTEAU a donné pouvoir à Monsieur Ludovic DEVERGNE. Madame Amélie LOUIS sera la secrétaire de séance.

Nous allons donc entamer l'ordre du jour. Je le dis pour les buxerollois et les buxerolloises qui sont dans la salle, nous sommes encore dans la phase de mise en route où il y a encore beaucoup de délibérations techniques qui permettent de mettre en place le fonctionnement de notre institution municipale. Un certain nombre de délibérations sont donc assez techniques, notamment le règlement intérieur des commissions que vous verrez dans un instant.

Conseil municipal du 29 septembre 2020
Délibération n° 1

Monsieur BLANCHARD, Maire : Qui concerne l'information au conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

Vous avez à votre disposition la liste de ces décisions, il y a notamment un certain nombre de conventions de location des contrats de cession ou des petits travaux. Je ne sais pas s'il y a des questions quant à cette première délibération qui est pour information.

Pas de remarque particulière, nous poursuivons.

Conseil municipal du 29 septembre 2020
Délibération n° 2

Monsieur BLANCHARD, Maire : Qui concerne l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal.

Il s'agit d'une disposition prévue par l'article L.1121-8 pour les communes de plus de 1 000 habitants. Il est donc ici nécessaire de se doter d'un règlement dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil municipal. Nous allons vous proposer dans un instant d'adopter ce règlement intérieur. Puisque ce dernier fait une trentaine de pages, je ne vais pas vous le lire dans son intégralité, je vais plutôt vous parler des évolutions par rapport au mandat précédent et répondre aux éventuelles questions.

La police d'assemblée veut que lorsque nous entrons ici, nous n'oublions pas d'éteindre son portable ou de le mettre en silencieux. Ce n'était pas prévu dans le précédent règlement, mais il nous a semblé utile de l'intégrer.

Concernant le processus permettant de faire les votes en se mettant assis debout, cette méthode aurait été très bien pour la gymnastique de chacun, mais nous avons considéré que c'était d'un autre temps, sauf si quelqu'un souhaite que nous le maintenions, nous n'y voyons pas beaucoup d'intérêt.

Sur les autres éléments, un enregistrement vidéo de la séance est réalisé faisant l'objet d'une information en début de séance, et l'enregistrement privilégiera les plans larges puisque, je le rappelle aux élus, nous sommes dans une séance libre, il n'y a donc pas de droit à l'image. En revanche, les gens présents dans la salle peuvent refuser des plans rapprochés ou refuser que d'être vus dans la vidéo. Pour cela, il faudrait que nous en prenions compte.

Les autres éléments, auxquels je suis particulièrement attaché, sont évidemment les droits de l'opposition. Comme lors du mandat précédent, il y aura l'attribution d'un local et nous avons proposé de reconduire le local qui nous avait été donné sur le précédent mandat.

Enfin, il y a des choses très pratico-pratiques, notamment sur la présence de l'opposition sur la tribune du journal municipal. La majorité a fait le choix après débat en commission générale, de retenir le résultat du deuxième tour des élections municipales, mais pas le nombre d'élus. Nous avons donc fait un choix réparti aux résultats qui avaient été au second tour, nous permettant d'équilibrer la présence de la majorité et de l'opposition dans le respect de la volonté des électeurs.

Concernant la composition des commissions, nous avons tenu compte du précédent mandat, mais aussi de notre programme politique.

La liste des commissions est la suivante :

- La commission générale et des finances,
- La commission voiries, bâtiments, espaces publics, urbanisme et aménagements du territoire,
- La commission développement durable et transition écologique,
- La commission associative sportive et culturelle,
- La commission petite enfance, enfance, éducation, jeunesse,
- La commission attractivité économique et animation communale,
- La commission achats.

Nous vous proposons à la commission petite enfance, enfance, éducation, jeunesse, en plus des élus et des personnalités qualifiées, d'associer les directeurs d'écoles (ce qui était le cas du

précédent mandat), mais aussi d'associer les associations des parents d'élèves à travers leur président ou présidente ou un représentant.

Le petit rajout que je souhaitais vous proposer, si cela ne pose pas de problème, il me semblait utile pour la commission attractivité économique et animation communale de pouvoir inviter en personnalité qualifiée le ou la présidente de la Fédération des Agents Économiques. Cela nous paraissait être un choix de bon sens que d'associer la FAE à la vie de cette commission. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ : Sur cette délibération, nous allons plutôt nous abstenir. Non pas que nous ne sommes pas d'accord sur le contenu, mais nous avons déjà proposé quelque chose en commission générale, et plutôt que de notifier de mettre les portables en silencieux, ce qui est plutôt anecdotique aujourd'hui nous avons proposé d'ajouter un article sur l'assiduité. Un engagement de 6 ans c'est long, je pense que nous en avons tous conscience autour de la table, en tout cas on devrait tous en avoir conscience. Beaucoup de collectivités ont déjà fait le choix de lier l'assiduité aux indemnités. Du coup, aujourd'hui, notre groupe propose de faire la même chose, tout en restant ouvert aux discussions concernant la mise en œuvre, est-ce que c'est une suspension de la perception d'indemnités ? Est-ce que c'est une perception d'une demi-indemnité ? Il faut en discuter. Et bien sûr, on exclut toutes absences pour maladie, pour obligation professionnelle ou pour obligation dues à une délégation de notre mandat.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Je vous remercie. C'est très bien, cette proposition avait été faite régulièrement dans le précédent mandat, mais jamais mis en place. C'est bien que vous mettiez cette question sur la table, finalement, on avance.

Simplement une remarque, je n'y étais pas défavorable au précédent mandat, je n'y serais pas défavorable aujourd'hui, je vais essayer d'être constant. Je n'étais pas défavorable sur le principe, j'en ai même discuté avec la majorité, et j'étais même plutôt favorable à un retrait de l'indemnité après 3 absences injustifiées, sauf qu'ils ont dû d'abord s'intéresser à la loi. Que dit la loi ? La loi dit que pour la grandeur de notre commune, à priori, ce n'est pas aussi simple, c'est-à-dire que globalement, j'aurais possibilité de retirer des indemnités ou de les réduire uniquement pour les conseillers municipaux qui n'ont pas de délégation, soit les conseillers municipaux de l'opposition et un conseiller municipal de la majorité (10 noms sans délégation). Vous comprenez que cela me place dans une situation qui serait un peu paradoxale. Je veux m'en assurer, et on va donc faire ce qu'on appelle un rescrit la préfecture, puisque depuis peu de temps, nous avons la possibilité d'interroger la préfecture sur les possibilités que nous avons, et une fois que j'aurais cette réponse, je vous présenterai les choses.

La justification qui serait donnée, je ne sais pas si c'est par la loi ou la jurisprudence qui dit que *« tous ceux qui ont une délégation exercent leurs mandats pas simplement au Conseil municipal, mais l'exerce dans d'autres termes »* ce qui est le cas des adjoints ou des conseillers municipaux délégués qui peuvent être sur un certain nombre de choses, et je pense que personne autour de cette table ne dira l'inverse, et qui n'exercent pas simplement leurs mandats au Conseil municipal, mais l'exercent sur plein d'autres aspects. La loi dit bien que tant qu'il n'y a pas de délégation on peut retirer, quand il y a une délégation c'est plus compliqué. On va s'en assurer, si jamais la préfecture ne pose pas de problèmes, je serais favorable à ce que l'on puisse évidemment l'intégrer au règlement et que l'on puisse en délibérer, cela me paraîtrait tout à fait logique. Je suis très attaché à cet aspect, je le redis, je n'ai pas cessé de le dire. Je dirais même qu'au mandat dernier, on aurait pu faire de sacrées économies si on l'avait mis en place, parce qu'il y avait des personnes qui étaient très souvent absentes, et je me suis souvent offusqué, je regrette que vous ne vous soyez pas autant offusqué dans le mandat précédent sur ce sujet, mais en tout cas, je ne suis pas contre et je reste favorable, sous condition que l'on vérifie auprès de la préfecture dans quelle condition c'est possible. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? D'autres remarques ? Je ne sais pas si cela change votre vote, mais en tout cas, je me vois mal intégrer quelque chose qui ne serait pas légal.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je propose qu'on passe au vote, qui est contre ? Adopté, je vous remercie.

La délibération est adoptée.

Conseil municipal du 29 septembre 2020
Délibération n°3

Monsieur BLANCHARD, Maire : La création des commissions thématiques et la désignation des membres de commissions.

Je ne vais pas revenir sur la liste des délégations qui sont indiquées. L'idée était de proposer la représentation des différentes listes au sein des commissions avec 3 membres pour la liste Buxerolles naturellement, et 2 membres pour la liste Buxerolles ma ville + les adjoints qui sont membres de droit. On est équivalent en termes de représentativité à ce qui avait été fait sous le précédent mandat. D'abord parce qu'il faut un équilibre aussi dans les commissions, les membres, ce que l'on appelle les personnes qualifiées, on proposerait qu'ils soient 4 par commissions, 3 proposées par la majorité et 1 par l'opposition. Je ne sais pas s'il y a des remarques. Ce soir, on va désigner les conseillers municipaux qui sont membres des commissions. On a eu communication des noms, on va vous les redonner dans un instant.

- La commission générale est composée de l'ensemble des conseillers municipaux,
- La commission voirie, bâtiment, espace public, urbanisme et aménagement du territoire : Madame LECLERCQ, Monsieur LECOCQ, Monsieur ZERROUNI, Monsieur BADIOU et Monsieur DEVERGNE + les adjoints qui souhaitent être présents.
- La commission développement durable et transition écologique : Madame FERRIER, Monsieur FORGEAU, Madame PASQUET, Madame POPINEAU et Madame RIQUELME-MARTINEZ.
- Vie associative et culturelle : Madame HYDE et Monsieur MERINO, Madame TEXIER, Monsieur MARTEAU et Monsieur MENARD.
- La commission attractivité économique : Monsieur CHARTIER, Monsieur THINON, Monsieur ROUGIER, Monsieur BOUET et Monsieur MENARD.
- La commission petite enfance, éducation jeunesse : Monsieur MERINO, Madame MIGNIOT, Monsieur BOUET et Madame POPINEAU et Madame LOUIS.

On parlera tout à l'heure de la commission achat.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Pour procéder aux votes, on a deux choix, soit on se met d'accord tout de suite pour dire que l'on fait un vote comme à l'habitude, soit vous demandez un vote à bulletin secret, qui risque d'être un peu long, mais on est prêt pour le faire. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'oppose à ce que l'on fasse comme on a l'habitude de le faire et pas par bulletin secret ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut qu'on passe par un bulletin secret ?

Je voulais juste dire un mot sur les membres extérieurs, on le verra au moment de l'installation de chaque commission, avec l'idée suivante : je ne suis pas opposé à ce que les personnes qualifiées évoluent au fil du mandat. Pour une raison simple, nous avons vu, pendant le mandat précédent, une érosion des présences, peut-être parfois parce que l'on peut changer, on peut avoir envie de s'investir pour autre chose, mais pas lorsque l'on est élu, on a signé pour 6 ans, par contre, quand on vient de l'extérieur, on peut faire des choix différents et on peut évoluer. Il y a aussi des personnes qui, en fonction du type de sujet que nous allons aborder dans les commissions, peuvent être intéressées par un sujet au départ et peuvent ensuite ne plus l'être. Nous verrons cela au moment du lancement des commissions, mais nous pourrions évoluer sur ce point et travailler plutôt par groupe, nous n'allons pas surmultiplier les commissions, mais nous pouvons aussi travailler par groupe en expertise.

J'en profite pour vous dire que lors du prochain Conseil municipal, que je proposerai au vote une commission qui n'a pas été prévue aujourd'hui, mais qui, je pense, a du sens, c'est la commission entretien de la commune et propreté. Pour moi, il s'agit d'un sujet majeur, ce n'est pas simplement une question d'hygiène et de propreté, c'est une question aussi d'attractivité de

la commune. Je proposerai et demanderai à Madame PASQUET, qui est en charge de ce dossier, de conduire une commission sur ce sujet. Nous en reparlerons dans un prochain Conseil municipal, mais je veux mettre ce sujet au centre de la vie municipale, et en tout cas qu'il soit pris en compte et traité. Et je pense qu'une commission peut avoir de l'intérêt.

De la même manière, ce ne sera pas une commission, mais j'en parle ce soir, nous avons évoqué l'idée de créer une cellule de crise, quand un sujet particulier peut intervenir, en ce moment nous comprenons bien le sujet (ex. : canicule, etc.), je souhaite que l'on ait une ossature de cellule de crise qui sera facile à activer quand un problème sera posé. En tout cas, je vous propose de mettre au vote la création de ces commissions communales.

Qui est contre ? Adopté, je vous remercie.

La délibération est adoptée.

Conseil municipal du 29 septembre 2020
Délibération n°4

Monsieur BLANCHARD, Maire : Nous allons maintenant parler de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Carine DE VITRY D'AVAUCOURT : Lecture de la délibération.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur cette commission ? Je vous propose de mettre cette délibération au vote. Adopté, merci.

La délibération est adoptée.

Conseil municipal du 29 septembre 2020
Délibération n°5

Monsieur BLANCHARD, Maire : Nous allons passer à la délibération n°5 avec Madame DESJARDINS, première adjointe.

Nathalie DESJARDINS : Le droit à la formation des élu(e)s.
Lecture de la délibération.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Je vous propose de la mettre au vote ? Qui est contre ? Adopté je vous remercie.

La délibération est adoptée.

Conseil municipal du 29 septembre 2020
Délibération n°6

Monsieur BLANCHARD, Maire : Nous allons maintenant passer à la constitution d'un groupement de pilotage pour l'analyse des besoins sociaux et à la mise à disposition d'un agent du CCAS pour mener cette mission. Je vais donner la parole à Madame DE VITRY.

Carine DE VITRY D'AVAUCOURT: Lecture de la délibération.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Avant d'ouvrir le débat, simplement un mot pour vous dire que cette démarche est obligatoire, mais a beaucoup de sens. Elle va permettre de mieux comprendre les attentes dans la commune et d'orienter les politiques municipales sur un certain nombre de sujets, cela nous paraît extrêmement intéressant. Il va y avoir le traitement de beaucoup d'informations et ce qui nous donnera une vision pour les années à venir, pas simplement sur une photo du moment, mais aussi sur ce que nous voulons faire pour les années à venir. Est-ce qu'il y a des questions particulières ou des remarques sur ce sujet ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de mettre au vote.

La délibération est adoptée.

Conseil municipal du 29 septembre 2020
Délibération n°7

Monsieur BLANCHARD, Maire : La mise en œuvre de la protection fonctionnelle.

En application de l'article 11 de la loi n°83634 du 13 juillet 1983, portant droit et obligation des fonctionnaires, et des articles L2123-34 et L2123-35 du Code général des collectivités territoriales, l'administration est tenue d'assurer la protection des agents ainsi que celle des élus. Notamment l'article 2123-35 mentionne que la commune est tenue de protéger le Maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu une délégation bénéficient à l'occasion de leur fonction d'une protection organisée par la commune, conformément au code fixé par le Code pénal, une loi spéciale et le présent code.

L'autre élément important est que la commune est tenue de souscrire dans un contrat d'assurance une garantie visant à couvrir le Conseil juridique, l'assistance psychologique et les couts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du Maire et des élus mentionnés au dernier alinéa du précédent article.

Pour préciser, cela consiste à la prise en charge des frais d'avocats et la réparation des préjudices matériels, corporels, financiers ou moraux.

En ce qui concerne le cas présenté ce soir, Monsieur Jean Louis CHARDONNEAU, qui a été Maire de la commune entre 2014 et 2020, sollicite l'application de la protection fonctionnelle. Il estime en effet avoir été victime de diffamation à l'occasion de la diffusion de tracts par une association de riverains aux mois de mars et juin 2020. Il a donc décidé de saisir la justice et a fait appel à un avocat pour le défendre. Il n'a pas commis de faute professionnelle, sinon ce n'était pas recevable, donc il bénéficie de sa protection fonctionnelle. Ce soir, la délibération a pour objectif d'accorder cette protection fonctionnelle et d'autoriser le financement par le budget communal des frais qui vont être engagés pour mener les actions nécessaires. Ces frais ne doivent pas être excessifs au regard des pratiques tarifaires généralement pratiquées pour ce type d'affaires.

Je ne me permettrai naturellement pas de juger du fond de cette histoire, je considérais que ce n'est pas le lieu, une procédure est en cours, donc je ne la commenterai pas. D'un point de vue strictement légal, c'est une obligation pour la commune d'assurer cette protection fonctionnelle. Nous avons un contrat d'assurance qui permet en première instance d'accompagner à hauteur de 1 000 € les frais, mais comme ça sera probablement plus, nous regarderons s'il n'y a pas de caractère disproportionné des honoraires qui pourraient être pratiqués, et si ce n'est pas le cas, c'est le budget de la commune qui doit faire face à ces frais.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder la protection fonctionnelle, d'autoriser le financement des frais et d'autoriser m'autoriser à signer les documents qui affèrent à cette affaire. Je précise que les crédits budgétaires seront inscrits au budget.

Je voudrais préciser qu'il s'agit d'un droit des élus, et de Monsieur CHARDONNEAU. Il nous appartient de délibérer, mais j'attire votre attention sur le fait que si un vote est négatif, Monsieur CHARDONNEAU pourrait lui-même mettre en avant ce vote négatif et l'attaquer auprès du tribunal administratif. Notre avocat ainsi que la protection juridique laissent entendre qu'il est dans son bon droit, et nous serions donc déboutés. Je prends également en compte le fait qu'un certain nombre d'élus, ici, ne connaissent pas forcément cette histoire, certains ne savent pas forcément ce qu'il s'est passé, mais je sais qu'un certain nombre d'entre eux m'ont dit qu'ils ne participeraient pas au vote, soit ils s'abstiendraient. Je le comprends, mais pour ma part, je voterai favorablement tout simplement parce que je suis un républicain et que j'applique la loi. Il serait assez malvenu pour le Maire de voter contre une délibération sur une demande légale et formulée dans le cadre de la loi. Sur le fond de l'affaire, je ne me prononcerai pas, je l'ai dit. Si vous le souhaitez, si quelqu'un souhaite s'exprimer, mais dans le respect de la procédure qui est en cours.

Ludovic DEVERGNE : Merci, Monsieur le Maire de me donner la parole sur cette délibération pour la mise en œuvre de la protection fonctionnelle. Nous avons pris connaissance avec attention de la délibération que vous proposez ce soir au vote, et comme vous le disiez, tout le monde autour de la table n'est pas forcément au courant des faits précis qui sont en cause. Cette délibération nous paraît plutôt évasive dans sa rédaction, comme si elle cherchait à cacher un certain malaise. Elle n'est pas accompagnée des annexes qui auraient pu éclairer notre décision. Vous-même, en juillet, vous nous aviez indiqué ne plus très bien vous souvenir de ce qui avait posé problème lors de la distribution d'un tract par la foi. Il est écrit dans la délibération que Monsieur CHARDONNEAU, notre ancien Maire, s'estime diffamé, mais il n'est pas précisé qu'elles sont les termes qui selon lui constitueraient cette diffamation. Aussi, je vais essayer de rafraîchir la mémoire de tous ou d'informer.

Voici les termes exacts qui posent problème et qui vont ouvrir droit à la protection fonctionnelle :

« L'ARCA a accusé publiquement la mairie sans aucune preuve de collusion avec le constructeur Lotissement de CHARRUA Cette association a également posé la question d'une « prise illégale d'intérêt de la mairie », ce qui serait très grave, je pense que vous en conviendrez. L'ARCA terminait son tract de la manière suivante : « Accordez votre confiance à la ville de Gérald BLANCHARD, seul candidat crédible et garant d'une gestion concertée, dynamique et apaisée ».

C'est un tract qui a concouru indirectement à votre élection et il sera examiné par la justice. Il va ouvrir droit à la protection fonctionnelle de Monsieur CHARDONNEAU. De nombreux habitants, quel que soit leur choix politique, ont été particulièrement choqués par une telle mise en cause sans fondement. Ce sont, bien entendu, la probité et l'honneur du Maire précédent qui ont été mis en cause, mais c'est aussi, et j'insiste là-dessus, celle de la Mairie. Aussi, nous vous demandons de vous porter partie civile au nom de la Mairie, au nom de tous les habitants, pour indemniser le préjudice d'image subi par la mairie. Vous avez reçu délégation pour vous porter partie civile, vous pouvez le faire très simplement. Dans ce contexte, nous voterons pour cette délibération, car en démocratie, tout n'est pas permis. Merci.

Monsieur BLANCHARD, Maire : D'abord, il n'y a pas eu l'envie quelconque de cacher quoi que ce soit.

Nous sommes ici pour délibérer, mais pas pour faire de la politique politicienne, mais c'est apparemment votre choix puisque depuis le début de ce mandat, je pense que pour exister vous avez besoin sans arrêt de faire des polémiques. Je vais revenir dans un instant sur un certain nombre de points.

Je ne me porterai pas partie civile, c'était avant, je n'étais pas Maire. Je fixe un peu les limites puisqu'aujourd'hui, moi aussi, je dispose d'une protection fonctionnelle. Vous laissez entendre que c'est ce tract qui aurait permis ma victoire. Je trouve que ce sont des accusations très graves, d'autant plus que le jugement n'a pas encore eu lieu. Je sais que la défaite est parfois amère, mais le jugement n'a pas encore eu lieu, donc nous verrons et le juge décidera de la suite qui sera donnée.

Monsieur DEVERGNE, n'oubliez pas non plus qu'à l'issue du premier tour, j'étais en deuxième place. Le tract de mars ne m'a donc pas fait gagner puisqu'il y a eu un deuxième tour. Que vous ne compreniez pas encore votre défaite, je peux le comprendre, mais on ne va pas remettre sur la table ça à chaque fois. Je vous dis simplement que je fixe une limite, que j'ai vu des déclarations, et cette victoire, si vous la contestiez, il fallait le faire devant le tribunal. Vous me demandez de me porter partie civile, mais vous aviez la possibilité de faire un recours. Vous me demandez de me porter partie civile alors que vous-même, vous n'avez eu le courage de faire ce recours. Aujourd'hui, il est trop tard, mais si vous aviez eu du courage, vous auriez, vous aussi, à ce moment-là pu poser un recours qui n'aurait probablement pas fonctionné, c'est d'ailleurs probablement pour cela que vous ne l'avez pas fait.

Je ne me porterai donc pas partie civile, je reste en dehors de cette histoire, elle ne me regarde pas. Elle est le fruit d'un désaccord entre un groupe d'habitants et l'ancienne majorité, c'est donc le problème de l'ancienne majorité. Moi, je suis un démocrate et un républicain, ce soir, nous donnons la protection fonctionnelle, nous l'accordons, mais nous en restons là.

Pour le reste, sur la polémique, même pas 3 semaines après le début de ce mandat, cette dernière était déjà partie. La semaine dernière, nous faisons un geste fort qui a été salué par bon nombre d'associations et par beaucoup de buxerollois. En effet, 10 % des indemnités vont être reversées à l'Épicerie Solidaire. Monsieur DEVERGNE, avez-vous fait cela lors de votre précédent mandat ? Avez-vous soutenu ce type de proposition ? Jamais !

Vous faites partie des gens qui sont solidaires avec l'argent des autres. Si vous le vouliez, à plusieurs reprises, Monsieur BARREAU, ici même lors du précédent mandat, avait proposé une baisse de 10 % des indemnités, et vous avez répondu ce soir-là : « *moi, j'ai des enfants à élever et à faire garder* ». Nous, nous l'avons fait. Vous en aviez rêvé, nous, on l'a fait .

Autour de cette table, Monsieur DEVERGNE, vous êtes probablement celui qui touche le plus d'indemnités cumulées : conseil départemental, conseil municipal, conseil communautaire. Je vous fais une proposition, qui aurait un peu de tenue, de donner 10 % de l'ensemble de vos indemnités parce qu'au niveau du conseil municipal, on va dire que votre engagement est au minimum, et d'ailleurs la règle dit que c'est en fonction du pourcentage des indemnités. Pour ma part, je donne un peu plus de 300 €. Je suis désolé de vous dire que l'indemnité que je gagne ici, je ne la vole pas. Vous n'avez qu'à me suivre pendant une semaine et on en rediscutera. Cette indemnité, je ne la vole pas pour une autre raison, vous imaginez bien que j'ai baissé mon activité professionnelle, et j'ai toujours dit que je ne voulais pas gagner de l'argent en faisant de la politique, ce qui n'est pas le cas de tout le monde, mais en tout cas, ce qui est certain, je ne veux pas perdre d'argent, je suis donc juste à la limite de ce que je peux faire. Il y a des collègues autour de la table qui ont arrondi leur soutien à un niveau au-dessus des 10 %. Donc Monsieur DEVERGNE, si vous souhaitez faire un don au CCAS, ne vous gênez pas, il n'y a aucun souci. Il suffit de faire un chèque à l'ordre du trésor public et si vous voulez, on peut même se débrouiller pour faire un prélèvement mensuel automatique, si vous souhaitez faire jouer votre solidarité jusqu'au bout. Il y en a un peu marre des donneurs de leçon, et ça commence à bien faire.

J'essaie d'être ouvert, et à plusieurs reprises, vous avez essayé de faire parler notre programme, si vous me trouvez une fois dans ce programme où nous avons indiqué que le fonds de solidarité sera permanent, montrez-moi maintenant ce document, ou alors, vous avez menti. Jamais nous n'avons parlé d'un fonds permanent ! Nous avons parlé d'un fonds d'urgence pour faire face à une urgence, et nous y avons répondu en faisant 3 mois de dons, et à mon avis, nous ne sommes pas loin des 3 000 €. Jamais vous n'avez eu le courage de faire cela lors du précédent mandat. Nous assumons ce que nous avons fait. On l'a dit, on l'a fait. Merci.

Ludovic DEVERGNE : Merci, Monsieur le Maire. Nous sentons toute la mesure effectivement dans vos propos et nous sentons de suite que la ville est plus apaisée.

Je vois que vous bottez en touche sur la question de la protection fonctionnelle. Visiblement, cela vous paraît normal que les collègues autour de la table n'étaient pas informés du contenu des documents, c'est moi qui ai dû le faire parce que certains n'étaient pas au courant, j'ai donc tenu à le faire. Si défendre un droit c'est faire de la polémique, écoutez, je pense que nous n'avons pas la même conception du droit.

Depuis le début du mandat, en effet, cela ne fait pas très longtemps, vous n'acceptez pas la contradiction. Il va falloir vous y faire, nous avons des choses à dire et nous avons des propositions différentes des vôtres. Nous avons défendu un projet différent du vôtre, nous avons perdu sur ce projet, mais cela ne veut pas dire que nous enterrons nos propositions. Vous êtes là pour mettre en œuvre vos propositions et vous vous écartez souvent de certaines, j'ai eu l'occasion de le dire en juillet. Je vous renvoie à votre document que vous avez publié et à

aucun moment, il n'était indiqué que le fonds de soutien serait limité à 3 mois. Je vous demande de me montrer dans ce document ce qui prouverait...

Monsieur BLANCHARD, Maire : À aucun moment, nous n'avons indiqué qu'il était permanent.

Ludovic DEVERGNE : Vous savez, les habitants, quand ils lisent les documents, ils ne se disent pas...

Monsieur BLANCHARD, Maire : Tous les habitants ne s'appellent pas Ludovic DEVERGNE, certains comprennent.

Ludovic DEVERGNE : Est-ce que je pourrais terminer mon propos, c'est désagréable d'être interrompu. Je ne vous ai pas interrompu, donc si vous le permettez...

Sur les dons, je pense que nous avons sans doute des conceptions différentes. Pour moi, les dons aux œuvres ne doivent pas être forcément affichés. Vous avez fait le choix de les afficher, c'est votre droit, mais qu'en savez-vous si je fais des dons aux œuvres ? Vous ne le savez pas. Je ne vous permets pas de me juger sur ce point. J'en fais des dons aux œuvres, mais je n'ai pas forcément envie ici d'en faire la publicité parce que je pense que cela nécessite forcément un affichage politique.

Ensuite, vous parlez de mes indemnités. Je ne vis pas de la politique, vous, vous avez été à un moment assistant parlementaire et vous ne viviez donc que de la politique. Pour ma part, j'ai conservé une activité professionnelle que j'ai toujours aujourd'hui. Il est vrai qu'autour de cette table, je suis peut-être celui qui touche le plus d'indemnités après vous, je pense. Je pourrais, si vous le souhaitez, vous montrer les chiffres, ce sont des chiffres publics. Je touche un montant d'indemnités assez conséquent, mais j'ai aussi une perte de salaire assez conséquente sur mon bulletin de salaire. Je ne me plains pas, je vis très bien, mais comme vous le dites, on ne fait pas de la politique pour perdre de l'argent. Il faut que ça reste équilibré. Je regrette que vous ne vous portiez pas partie civile. C'est trop facile de dire que c'était avant. Dans ce qui était écrit, ce n'était pas Jean-Louis CHARDONNEAU qui était concerné, certes, indirectement oui, mais il est noté « la mairie ». Aujourd'hui, vous êtes le Maire de tous les buxerollois, y compris le mien, c'est pourquoi je vous demande de vous porter partie civile pour obtenir l'indemnisation du préjudice subi par la mairie et par tous les habitants. Je prends note de votre refus, c'est ainsi. Je n'ai pas plus à ajouter ce soir. Merci.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Merci beaucoup. Ici, nous ne sommes pas dans un prétoire, nous sommes dans une salle de conseil municipal. Est-ce qu'il y a des réactions ou des remarques ? Non, nous passons donc au vote.

La délibération est adoptée.

Conseil municipal du 29 septembre 2020
Délibération n° 8

Monsieur BLANCHARD, Maire : Qui concerne la constitution d'un groupement de commandes, fournitures et denrées alimentaires.

Candice LORGNIER : Lecture de la délibération.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Merci. Cette délibération avait fait l'objet d'un échange lors d'un précédent conseil municipal. Nous allons vous projeter un document expliquant pourquoi il y a quelques années, je n'avais pas voté ce projet. Tout simplement, je n'avais eu connaissance des éléments projetés. Ce document démontre plusieurs choses :

- pour l'essentiel, il n'y a pas de consommation de produits hors de France,
- que pour 42 %, nous faisons appel à des producteurs de la Vienne,
- et à 60 %, nous faisons appel à des producteurs de la Nouvelle Aquitaine.

Nous sommes donc ici dans le choix de la proximité. Je l'ai dit en commission générale, je le redis ce soir, je regrette qu'au moment où cela nous avait été présenté, ces éléments n'avaient pas été portés à notre connaissance.

Ce marché a été passé avec plusieurs communes, et évidemment, il sera revu au fur et à mesure. Nous pourrions donc l'adapter à notre projet de potager bio. Je précise également que cela nous laissera toute latitude pour continuer à faire appel à des producteurs très locaux et même à des artisans commerçants de la commune. Je ne donnerai pas de noms ce soir. Lors du dernier conseil municipal, des précisions avaient été demandées à juste titre, ces dernières sont ici indiquées. Vous voyez notamment le lot de pains bios et d'autres denrées qui sont pris dans du local. Il n'y aura que des viandes françaises.

Je ne sais pas s'il y a des questions ou des remarques sur ce point, mais en tout cas, Poitiers a fait le même choix que nous, de garder pour le moment ce marché et de le réévaluer durant le mandat et en fonction des bons de commande.

Francette POPINEAU : Si vous me le permettez avant, je vais faire une incise puisque nous avons tout à l'heure voté le règlement intérieur. Quel dommage de l'avoir voté si tôt parce que j'aurais souhaité que l'on y introduise le fait que nous pouvons nous passer des applaudissements. Nous ne sommes pas au théâtre et nous n'allons pas jouer à l'applaudimètre pour savoir qui de l'un ou de l'autre fait la meilleure intervention, cela ne serait pas très mature de notre part. J'aurais le souhait, Monsieur le Maire, que l'on se dispense de ce genre de fantaisie.

Sur le point qui nous intéresse, vous le savez, nous sommes favorables au groupement d'achats pour 3 raisons :

- les raisons économiques,
- la facilité pour les services,
- cela n'empêche pas de privilégier des acteurs locaux, encore faut-il que nous y assortissions une politique qui favorise la production locale et les circuits courts.

Nous nous inscrivons évidemment dans cette démarche parce que nous aussi, nous avons un marché développement durable, bio, local, etc.

Toutefois, nous sommes étonnés de ce revirement parce que, vous l'avez dit, on ne vous aurait pas donné les bonnes explications durant 6 années. Nous sommes assez étonnés. J'ai eu l'occasion de lire les rapports des conseils municipaux précédents, et en effet, vous aviez montré une opposition, mais c'est sûrement, comme vous l'avez dit tout à l'heure, les uns et les autres, nous avançons. Parce que nous sommes étonnés et à la fois satisfaits que nous allions dans le même sens, nous sommes aussi pleins d'espoir, et nous nous disons qu'il y a sans doute un

certain nombre d'éléments de notre projet sur lesquels, si nous faisons preuve de pédagogie, nous réussirons là aussi peut-être à avancer ensemble.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Je ne peux qu'encourager Monsieur DEVERGNE à aller sur cette ligne. Je vous remercie, en tout cas, s'il y a des choses de bon sens qui vont dans le sens de l'intérêt général de la commune, jamais nous ne nous exonèrerons de faire appel à votre expertise et à vos propositions, ce n'est pas du tout le sens de notre action, bien au contraire, mais il faudra éviter les coups d'éclat polémiques sur des sujets qui ne devraient pas l'être. Merci beaucoup. Puisqu'il n'y a pas d'autre remarque, je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée.

Francette POPINEAU : Vous n'avez pas répondu, Monsieur le Maire, sur les applaudissements.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Juste pour votre information, nous pouvons modifier le règlement intérieur, d'ailleurs, lors du précédent mandat, il a été modifié très régulièrement. Nous allons voir, mais je ne pense pas que cela arrive très souvent, mais je prends note de votre proposition.

Conseil municipal du 29 septembre 2020
Délibération n° 9

Monsieur BLANCHARD, Maire : Qui concerne les décisions budgétaires modificatives. Cette délibération concerne le fonctionnement des réajustements de crédits budgétaires avec la réalisation d'un audit financier, le droit à la formation qui nécessite l'augmentation des crédits qui étaient inscrits au budget et la mise en œuvre de la protection fonctionnelle actée par délibération. Ces décisions ont été présentées lors de la commission générale de la semaine dernière.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Ludovic DEVERGNE : Merci, je m'excuse par avance parce que je vais exprimer un point de vue différent de celui exprimé dans la délibération. Ce soir, effectivement, le point le plus important réside dans la réalisation d'un audit financier. J'ignore si vous souhaitez en parler avant que j'intervienne ou si votre présentation était achevée sur ce point, en tout cas, je souhaite vous en parler.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Allez-y.

Ludovic DEVERGNE : Compte tenu des informations que vous nous avez données, il y a environ 24 heures, nous avons compris que l'étude financière qui est proposée comportera une part d'audit sur les 5 dernières années, mais aussi une part des prospectives sur les 5 prochaines années. Nous ne contestons pas l'opportunité de mener une étude de prospective financière, nous y avons déjà nous-mêmes eu recours par le passé, c'est arrivé une fois, il me semble, lors du mandat précédent, avec une étude d'un coût de 3 000 € auprès du cabinet Michel KLOPFER. En effet, il est donc nécessaire d'avoir une prévision de recette durant le mandat, même si les finances locales sont très mouvantes et il y a parfois des imprévus que les études n'avaient pas envisagés. Puis, les candidats à l'élection municipale ont dû eux-mêmes faire leurs prévisions, espérons qu'ils ne se sont pas trop trompés pour pouvoir réaliser les projets qu'ils ont promis aux habitants. En revanche, ce qui nous pose problème ce soir, c'est la partie rétrospective. Vous allez dépenser une somme très conséquente pour faire un travail qui a déjà été fait gratuitement, de manière contradictoire, avec rigueur par les magistrats financiers de la chambre régionale des comptes qui ont examiné les comptes municipaux lors des exercices budgétaires 2010 et suivants. Les dernières données de ce rapport s'arrêtaient, je crois, en 2017. Ces magistrats avaient mis en lumière les forces et les faiblesses de notre commune, oui, nous avons des forces, mais aussi des faiblesses, nous les connaissons depuis longtemps pour ceux qui suivent l'actualité municipale, mais ils n'avaient pas noté d'irrégularité majeure dans nos comptes. Ils avaient fait quelques remarques, ce qui est bien normal, sur des points que j'estime plutôt mineurs. Nous avons examiné ce rapport de la chambre régionale des comptes en conseil municipal en février 2019, nous ne pouvons donc pas dire que c'est très lointain. Vous souhaitez, ce soir, si j'ai bien compris porter à 18 000 € les crédits consacrés à cette étude, ce qui représente quasiment un demi-point d'impôts et en cette période difficile pour nos finances, est-ce raisonnable ? 18 000 €, c'est plus qu'un repas des aînés, c'est plus que l'aide à la restauration scolaire qui a été accordée aux familles il y a quelque temps. J'ai donc du mal à comprendre les éléments chiffrés qui pourraient vous faire défaut ou vous manquer concernant le passé qui justifierait la réalisation d'une telle étude avec cette partie rétrospective. En plus du rapport de la chambre régionale des comptes, vous aviez également eu une rétrospective dans le débat d'orientation budgétaire en février 2020. Nous avons tenu à le faire pour que tous les candidats puissent calibrer leur projet en fonction de la capacité financière de la commune. Tous autour de la table, nous étions à égalité avec ces chiffres, et tout le monde peut encore s'y reporter. Endettement, dotations, autofinancement, etc. Toutes les données vous ont été livrées et expliquées. Nous avons pu prendre connaissance des réflexions en cours grâce à l'interview

qui a été donnée, il y a quelques jours, à la presse locale par Madame l'Adjointe aux finances. Dans cette interview, si les propos ont bien été retranscrits, des questions étonnantes ont été posées, notamment la faiblesse des taux de fiscalité, hérités des anciennes majorités, qui semblaient être interrogés, mais il y avait aussi la faiblesse des tarifs de restauration scolaire pour les plus modestes. Nous nous questionnons légitimement, je pense, sur cette étude, quel est son but ? Vous pourrez sans doute nous en dire un peu plus. Souvent, les études sont faites pour dédouaner les élus de décisions désagréables et impopulaires qu'ils vont prendre. Je vous le dis, si vous avez déjà décidé d'augmenter les impôts en 2021 en contradiction avec les engagements que vous avez pu prendre, faites l'économie de cette étude et assumez vos responsabilités. Si vous aviez proposé une étude financière à un coût raisonnable pour faire de la prospective financière, nous l'aurions voté, mais compte tenu du coût excessif de cette dernière, mais aussi de son caractère redondant avec celle déjà réalisée gratuitement par la chambre régionale des comptes, nous ne voterons pas cette délibération modificative.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Quelques éléments de réponse. D'abord, il y a une somme qui a été ajoutée, mais des sommes étaient déjà prévues pour des études et nous allons utiliser cette partie-là. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que vous n'avez pas dû lire complètement le document puisqu'il y avait « *étude prospective* », « *étude rétrospective* » et « *information aux habitants* » avec notamment un site d'information et un document permettant de bien leur expliquer les choses. C'est parfois ce qui a un peu manqué. Vous voyez, la pédagogie est un élément important pour que tout le monde comprenne bien où nous en sommes. Nous allons faire cet audit puisqu'il nous semble important. Vous parlez de la chambre régionale des comptes, mais a priori, elle n'avait pas regardé toutes les problématiques que nous découvrons les unes après les autres. Nous sommes en parallèle en train de regarder l'état du patrimoine de la commune. Je pense que vous êtes au courant que nous avons des agents qui ont des vestiaires sans chauffage et sans aération. Je ne me sens pas capable de les laisser dans cet état là et il faut également prendre ce genre de choses dans les investissements futurs. Il y a, par exemple, aussi les cuisines qui sont dans un état assez déplorable, etc. Tous ces éléments, nous souhaitons savoir les capacités financières que nous aurons pour y répondre. Durant 6 ans, malgré que nous étions élus, on ne nous a jamais vraiment mis au courant de cette situation, donc oui, nous allons faire un point complet sur la situation de la commune et nous l'expliquerons aux habitants.

Concernant l'interview de Madame FAYARD, les questions qui ont été posées sont celles soulevées pour cet audit. Ce ne sont pas des réponses que nous avons, mais ce sont des questions sur lesquelles nous nous interrogeons. Dans votre projet 2014 - 2020, vous aviez expliqué qu'il y aurait une fiscalité maîtrisée, et nous avons utilisé le même terme. Il est vrai que le lendemain de votre élection, vous avez fait +5 %, donc votre fiscalité maîtrisée, vous aussi, vous semblez a priori l'avoir oublié assez rapidement. Donc avant de présager ce que nous allons faire, laissez-nous travailler. Nous expliquerons aux habitants la situation réelle.

Je suis un peu étonné parce qu'il y a environ un an, nous avons eu ici même un évènement assez important en commission générale. Nous avons en effet demandé les suites d'une étude réalisée par les services fiscaux, mais cette étude ne nous a jamais été communiquée. J'ai toujours été étonné par cette partie un peu sombre de cette soirée-là. S'il y avait eu une envie de votre part d'être totalement dans la transparence, on aurait pu nous la communiquer. Donc oui, nous sommes inquiets de la situation de la commune et de tout ce qui ne nous a pas été dit. Oui, j'assume pleinement cette décision et comme vous l'avez souvent dit, c'est un choix politique. Je veux que cette majorité, le conseil municipal et les habitants soient au courant de la situation réelle financière de la commune. Puis, nous verrons ensuite quelles seront nos marges de manœuvre, comment nous pourrions agir et redimensionner les projets s'il y avait besoin en fonction de ce que l'on découvre puisque nous découvrons progressivement des choses. Un certain nombre d'éléments nous posent problème en termes d'organisation. Nous regarderons tout cela point par point. Nous assumons ce choix et il permettra plutôt que d'être

dans l'angélisme absolu sur la situation de la commune, d'avoir une vision réelle de ce que vous laissez et de ce que vous nous laissez.

Comme vous l'avez dit, vous avez vous-même fait appel à ce cabinet, c'est pourquoi je ne pense pas qu'il y aura de raisons de remettre en question ses conclusions. Ce cabinet a également travaillé avec Grand-Poitiers. Monsieur BARREAU avait demandé un audit, vous voyez, nous allons lui faire un peu plaisir s'il nous écoute. Avec cet audit, les habitants connaîtront la situation réelle de la commune. Nous rendrons les conclusions publiques et vous serez les premiers informés.

Ludovic DEVERGNE : Je n'ai aucun problème avec la rétrospective, je vous dis qu'elle a déjà été faite par la chambre régionale des comptes. Si vous voulez faire faire une deuxième fois une rétrospective, il n'y a aucun souci, cela ne me gêne pas. Les derniers chiffres disponibles de cette dernière datent de 2017.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Oui, mais nous sommes aujourd'hui en 2020.

Ludovic DEVERGNE : Oui, il y a eu 2 ans entre-deux, cela justifie donc d'aller jusque 5 ans en arrière... Puisqu'il manque 2 ans dans le rapport CRC, il faut aller jusque 5 ans en arrière, d'accord.

Je voulais également vous dire quelques mots sur ce que vous avez indiqué, fiscalité maîtrisée, oui, mais cela ne veut pas dire que l'on n'augmente pas les impôts. Vous ne m'avez jamais entendu dire en 2013, avant l'élection précédente, que les impôts ne seraient pas augmentés. C'est une question d'honnêteté vis-à-vis des habitants. On ne peut pas dire en campagne que l'on ne peut plus augmenter les impôts ou qu'il ne faut pas les augmenter, et dès que l'on arrive aux responsabilités les augmenter. Effectivement, la formulation que nous avons employée était « fiscalité maîtrisée ». +5 % sur 6 ans de mandat, cela ne fait même pas une hausse de 20 % par an. Dans un mandat où nous avons quasiment perdu 1 500 000 € de dotation de l'État, oui, je pense que c'était une fiscalité maîtrisée. Si vous le souhaitez, nous pourrions rediffuser un certain nombre de choses quant aux engagements que vous avez pris à l'oral, parce qu'il est vrai que dans vos écrits, vous êtes resté modéré. Toutefois, à l'oral, vous êtes allé un peu plus loin en disant « *pas de hausse d'impôts* », et s'il le faut le moment venu, je donnerai ces éléments. Alain BARREAU était également votre ami si ma mémoire est bonne. Je crois qu'il a fait un bon bout de chemin dans le précédent mandat plus avec vous qu'avec nous. C'est aussi un fait.

Ensuite, vous indiquez qu'il reste des choses à faire sur la commune, qu'il y a des vestiaires à améliorer, des cuisines et autres, mais bien entendu Monsieur BLANCHARD ! Même quand votre mandat sera terminé, il restera encore des choses à faire parce qu'il y a des priorités qui ont été mises. Dans le précédent mandat, c'était une école maternelle à 2 millions d'euros, un bâtiment C à 1,5 million, et oui, pendant ce temps-là, sur l'école élémentaire, on ne pouvait pas intervenir. D'ailleurs, je crois que tous autour de la table étions d'accord pour améliorer l'école élémentaire, eh bien allons-y ! Le moment est venu, mais ne nous reprochez pas de ne pas l'avoir fait par le passé, ou alors, si vous nous le reprochez, dites-nous ce qu'il aurait fallu ne pas faire à la place. Nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Je vous trouve un peu sévère, nous verrons lorsque votre mandat sera achevé si tout est réalisé. Je vous le souhaite et je le souhaite aussi pour tous les habitants. Merci.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Je vous remercie et vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée.

Conseil municipal du 29 septembre 2020
Délibération n° 10

Monsieur BLANCHARD, Maire : Qui concerne la conclusion d'une convention avec le centre de gestion de la Vienne pour la réalisation des dossiers CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales).

Nathalie DESJARDINS : Lecture de la délibération.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Des questions sur le sujet ? Je propose donc de passer au vote.

La délibération est adoptée.

Conseil municipal du 29 septembre 2020
Délibération n° 11

Monsieur BLANCHARD, Maire : Qui concerne le recrutement d'un apprenti en communication.

Nathalie DESJARDINS : Lecture de la délibération.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Des questions sur le sujet ?

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ : Pas une question, mais plutôt une remarque. Notre groupe va évidemment voter pour. Nous pouvons nous féliciter du fait que la nouvelle majorité poursuive aujourd'hui certains engagements que l'ancienne avait pris. Dans ce cas précis, nous sommes heureux de la poursuite de la formation des jeunes par l'apprentissage, d'autant plus vis-à-vis du contexte économique dans lequel nous vivons qui n'est pas très favorable à la jeunesse. Il est vraiment précieux que Buxerolles contribue à leur insertion à la vie active.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Merci. D'autres remarques ? Je vous propose donc de passer au vote.

La délibération est adoptée.

Conseil municipal du 29 septembre 2020
Délibération n° 12

Monsieur BLANCHARD, Maire : Qui concerne le versement d'une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Je ne reviens pas sur la crise que nous vivons en ce moment, mais il a été prévu une prime pour les personnes qui ont eu une prise de risque liée à l'exercice de leur mission pendant la crise sanitaire. Nous avons eu un échange au comité technique sur les modalités, et ce dernier a émis un avis favorable. L'idée était d'avoir une sorte de remerciement pour les personnes qui s'étaient particulièrement investies, surtout qui avaient pris un risque pendant la période de confinement. Il faut savoir que toutes les collectivités ne le font pas, certaines n'en ont pas eu les moyens. Nous avons de notre côté fait en fonction des moyens dont nous disposons et de mémoire, ce sont au total 6 000 € qui ont été prévus pour la partie de la ville et 9 000 € pour le CCAS. 15 000 € sont donc mobilisés pour accompagner ce soutien, et après le vote de ce soir, cette prime apparaîtra sur les bulletins de salaire de la fin du mois d'octobre.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ : Aujourd'hui, il est vrai que nous vivons dans une société où une actualité en remplace une autre. Notre groupe souhaiterait revenir en arrière de quelques mois pour nous souvenir des premiers jours qui faisaient suite à l'annonce du confinement pour se rappeler l'angoisse vécue face à un virus que l'on ne connaissait pas et dont nous n'étions pas vraiment protégés. Notre groupe se souvient aussi de la rapidité des services municipaux à se réorganiser pour maintenir un service public indispensable aux habitants. Notre groupe se souvient de ces agents qui n'ont pas compté leurs heures pour continuer à accueillir, à rassurer et à maintenir le lien avec les buxerollois. Nous nous souvenons de ces agents qui allaient travailler au contact du public avec parfois la peur au ventre, pendant que certains pouvaient bénéficier du télétravail. Notre groupe se souvient des ordres, des contre-ordres et des ajustements incessants de ces mêmes agents lors des phases de déconfinement. Alors, pour ces agents dévoués, responsables, motivés, faisant preuve d'adaptabilité et de créativité, ces agents qui n'ont pas attendu de séminaire de remotivation, Monsieur le Maire, pour servir les habitants avec dévouement, pour eux, nous allons voter pour cette délibération. Toutefois, vous avez dit que le comité technique avait été favorable, mais il y a aussi eu des abstentions de certains membres représentants du personnel et en lien avec tout ce que je viens de dire, notre groupe souhaite émettre une réserve à cette délibération, car le montant ne nous paraît pas à la hauteur du travail qui a été fourni par ces agents. Nous proposons donc de doubler ce montant en réaffectant le montant de l'étude financière que nous jugeons inutile, somme qui permettrait facilement de doubler la prime aux agents, ce qui nous paraît beaucoup plus juste.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Merci. Pour votre information, le séminaire de remobilisation est actuellement très difficile à organiser en ce moment, mais il n'empêche que depuis le début du mandat, je ne sais pas si c'était le cas avant, mais nous faisons le tour de tous les agents. J'ai également un certain nombre de collègues qui ont pratiquement une chambre au CT, je pense à Madame VASQUEZ ou à Monsieur VIVIER, donc je pense que sur la remobilisation, nous les accompagnons bien, et même s'il ne nous est, pour le moment, pas possible de faire un séminaire, nous sommes à leurs côtés. Des remarques vis-à-vis de cette prime ?

Candice LORGNIER : Je pense qu'autour de cette table, tout le monde connaît mon travail, je suis infirmière en médecine gériatrique. Oui, j'ai eu la prime de 500 €, nous avons tous été contents de l'avoir, cela montrait une reconnaissance pour notre travail. Oui, j'ai été en contact avec des gens en suspicion de Covid et oui, je me contente de cette prime. Je pense qu'elle est

suffisante et adéquate vis-à-vis de la réalité puisque certains établissements n'ont rien eu du tout. Je trouve que c'est une belle prime et qu'elle est attendue par les agents.

Monsieur BLANCHARD, Maire : La politique permet plein de choses, mais l'idée de l'audit est qu'à terme, cela nous fasse faire des économies ou de chercher des marges d'économies que nous pouvons faire. La prime, vous avez raison de le dire, n'a pas été mise en place par tout le monde. Et si nous avions eu plus de moyens, nous aurions mis en place une prime supérieure. Nous l'avons ici fait en fonction des moyens que nous disposions. Et, qui nous dit que dans quelques mois nous n'allons pas faire face à une situation similaire ? Où il nous faudra à nouveau reconnaître le travail formulé ? Donc oui, c'est un choix. J'ai échangé avec un certain nombre d'agents qui ont eu vent de cette prime, et honnêtement, ils sont plutôt satisfaits. Je rappelle que les professions qui vont être touchées sont les aides à domicile, les personnes travaillant aux services scolaires pour garder les enfants des soignants notamment, les personnes qui travaillent au service propreté et la police municipale. J'ai le sentiment que nous pouvons toujours mieux faire, mais c'est aussi la reconnaissance du travail qui a été fait avec les moyens dont nous disposons. Je pense qu'il ne faut pas mélanger cet audit et la reconnaissance que nous avons. Vous me demandiez tout à l'heure si j'étais provocateur, nous parlions de faire réparer les vestiaires des salariés, il ne fallait pas faire les 30 km/h, cela nous a coûté 30 000 €, à ce prix-là, nous aurions eu une très belle cuisine avec de beaux vestiaires, mais jamais je ne serais entré dans ce genre de chose.

Ludovic DEVERGNE : Ce n'est pas votre genre.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Vous voyez ? Il est possible d'aller loin dans l'analyse des choses, mais cela enlève aussi de la pertinence quand les choses sont sorties de leur contexte. D'autres questions ou remarques ? Non, je propose de passer au vote.

La délibération est adoptée.

Conseil municipal du 29 septembre 2020
Délibération n° 13

Monsieur BLANCHARD, Maire : Qui concerne l'acquisition de la parcelle CK n°76 située route de la vallée.

Bruno VIVIER : Merci, Monsieur le Maire.
Lecture de la délibération

Monsieur BLANCHARD, Maire : Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération ? Non, je propose donc de la mettre au vote.

La délibération est adoptée.

Conseil municipal du 29 septembre 2020

Questions Diverses

Monsieur BLANCHARD, Maire : Deux questions avaient été posées et je propose que ce soit Monsieur VIVIER qui y réponde puisqu'elles le concernent.

Ludovic DEVERGNE : Est-ce que vous avez une date prévisionnelle de commencement des travaux du Front Bâti en Cœur de ville ? Avez-vous une date prévisionnelle de fin de travaux de construction de la résidence Boléro ? Merci.

Bruno VIVIER : Oui, Monsieur DEVERGNE. Concernant le Front Bâti, les travaux devraient débuter en février 2021 et devraient durer 18 mois. Concernant les travaux de Boléro, les travaux se termineront en mars/avril 2021.

Monsieur BLANCHARD, Maire : Sur la résidence Boléro, il n'y a pas grand-chose à dire, toutefois, je me suis rendu compte à la lecture du dossier qu'il y avait un fossé entre ce qu'il est prévu et ce qu'on nous a dits. On nous a dit que ce serait une résidence de séniors pour l'essentiel, mais ce n'est pas tout à fait le cas, si je constate le montage financier qu'il y a eu. Il faudra que nous soyons attentifs à ce qu'il y ait un équilibre parce que s'il n'y en a pas, nous rencontrerons les mêmes problématiques que celles d'autres résidences comme celle de Sainte-Croix.

Sur la résidence cœur de ville, je pense qu'il serait intéressant que nous fassions, dans quelques semaines, une présentation globale de ce projet. Bruno VIVIER l'a dit, 18 mois de travaux vont être nécessaires, il va y avoir des travaux qui vont impacter évidemment la vie du centre-ville. Nous avons déjà fait un point hier à ce sujet et l'idée était la suivante : dès que les travaux seront terminés, nous enchaînerons sur la réfection totale de la voirie, des réseaux, etc. pour éviter ainsi d'impacter encore plus la circulation des habitants. Ainsi, les travaux du cœur de ville seront terminés en totalité. Ils prendront en compte la rue de l'hôtel de ville, la rue des écoles et nous avons la problématique de la rue des amandiers (rue très abimée). Les techniciens ont émis de fortes inquiétudes quant à ces anciennes voiries puisqu'il y a un risque qu'elles deviennent impraticables pendant les travaux. Il y avait donc plusieurs options d'envisagées, soit de ne rien faire et d'espérer que tout se passe bien, soit de faire des devis qui pouvaient monter à 100 000 €, soit de refaire des travaux minces d'étanchéité de la chaussée, notre choix s'est porté sur cette dernière proposition puisque ces travaux minces n'impacteront pas notre enveloppe budgétaire d'investissement, ce seront des travaux de fonctionnement vus avec Grand-Poitiers. Ils seront faits à minima pour éviter des difficultés telles que des camions qui passeraient sur des voies neuves à tel point qu'il faille à la fin des travaux refaire une nouvelle fois ces voies neuves. Nous sommes donc en train d'avoir une réflexion pour éviter cela. Dans tous les cas, une présentation globale du projet sera faite. Ce dernier avait été acté et formalisé par la précédente majorité, ce qui ne nous laisse pas la possibilité de le remettre en question, au cas où certains se poseraient la question. Il sera donc mené et il nous appartient à nous, nouvelle majorité, de faire en sorte qu'il se passe dans les meilleures conditions possible.

Les inquiétudes que j'ai vis-à-vis des stationnements restent à l'identique, oui, cela m'inquiète. Il faudra que nous y soyons attentifs. Même LECLERC, que j'ai rencontré en juillet, a également émis des inquiétudes, nous essaierons de travailler pour trouver quelques solutions. Pour les nouveaux élus, prochainement je communiquerai pour que chacun ait bien dans la tête la manière dont cela va se mettre en place.

Pour rebondir sur ce qui a été dit sur l'immobilier, il se porte bien dans la commune et je pense qu'autour de cette table, nous pouvons tous nous en réjouir. Nous avons acté notre refus de faire le projet du Pas de Saint Jacques puisque nous estimons que ce dernier est contraire aux attentes en matière d'environnement, il aurait en effet remis en cause un certain nombre de terres agricoles et donc d'espaces naturels, et rapidement, nous aurions également rencontré une

problématique de cohabitation avec le dernier agriculteur de la commune. Nous assumons donc ce choix, mais je dois aussi vous dire que depuis notre arrivée, nous rencontrons régulièrement des gens qui veulent investir dans la commune à d'autres endroits. Plusieurs projets nous ont déjà été présentés avec Monsieur VIVIER, dont certains que vous allez assez vite découvrir. Je n'entrerai pas ce soir dans le détail, mais nous avons bien tous à l'idée autour de cette table, majorité comme opposition, qu'il faut tenir les 10 000 habitants. C'est une course contre la montre qui s'engage, mais c'est possible. Les gens jugeront si notre stratégie a fonctionné ou non, dans tous les cas, nous assumerons nos responsabilités.

Bruno VIVIER : Oui, je voudrais revenir sur la rue des amandiers. Nouvelle récente de cet après-midi par la CDR (Centre De Ressources) de Grand-Poitiers, des travaux d'étanchéité sont prévus du 19 octobre au 5 novembre (5 jours). Les habitants et les commerçants vont être informés par un flyer de la commune et les membres de VITALIS seront réunis pour discuter du passage des bus et pour les poids lourds du centre LECLERC.

Monsieur BLANCHARD, Maire : La démarche sera donc expliquée aux habitants, avec notamment le risque encouru si nous ne faisons rien. Nous faisons le minimum pour que cela tienne le plus possible. S'il n'y a pas d'autre question, je propose de lever la séance.

Je vous remercie, bonne soirée à vous et rendez-vous pour le prochain conseil municipal fixé le 9 novembre.

La séance est levée à 19h40.